



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

POLE SERVICES
TECHNIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

TRAVAUX EXTERNALISES
VOIRIE

Solliès-Pont, le 10 JUIL, 2020

ARRETE

portant autorisation de dérogation de passage
avenue des Oiseaux et avenue maréchal Juin et de réservation
d'emplacement

N° Départ : 965/2020/275/PST/AAC/SG/CF

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

Vu la demande en date :

- du **01/07/2020**,
- de la société **SARL MAGAS CHASSE ET NATURE**,
- description du véhicule : **camion PTAC 32 tonnes**,
- nature de la demande : **vente d'articles de chasse**,
- nombre de passage : **2, le mardi 01/09/2020 de 15h30 à 20h00.**

Vu les articles L.2131-1, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

Vu le code de la route, et notamment les articles R.411-8 et R.411-25,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°142/2020/01/DGS/SDGS/AG/CG du 29 mai 2020,

Considérant qu'il importe de déroger à la réglementation de la circulation, **avenue des Oiseaux et avenue maréchal Juin à Solliès-Pont.**

arrête

- Article 1 :** Une dérogation exceptionnelle à la limitation de tonnage de 3T5 est accordée à la société **SARL MAGAS CHASSE ET NATURE**. Cette dérogation s'applique sur le domaine public routier, le pétitionnaire faisant son affaire des éventuelles autorisations de passage sur des voies privées.
- Nombre de passage : **2, le mardi 01/09/2020 de 15h30 à 20h00, avenue des Oiseaux et avenue du maréchal Juin.**
- Article 2 :**
- **Une place sera réservée sur le parking du boulodrome, à proximité immédiate du city stade (voir plan), (20m de long),**
 - **la police municipale mettra en place la signalisation temporaire au niveau du parking du boulodrome,**
 - **interdiction formelle d'emprunter le centre-ville. Le camion devra emprunter la sortie d'autoroute n°7 « les Terrins » en direction de Solliès-Toucas,**
 - le camion devra être stationné de manière à ne pas occasionner de risques routiers,
 - le véhicule porteur sera muni de deux essieux,
 - le poids total en charge ne dépassera pas 32 tonnes,
 - la sécurité des biens et des personnes devra être assurée, conformément aux prescriptions temporaires.
- Article 3 :** Dispositions relatives aux tiers :
- la société **SARL MAGAS CHASSE ET NATURE** sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers,
 - tous dégâts occasionnés **avenue des Oiseaux et avenue maréchal Juin à Solliès-Pont** et ses accotements, seront à la charge du pétitionnaire.
- Article 4 :** **Modifications de l'occupation**
Toute modification dans la durée, la date ou l'objet de l'occupation devra faire l'objet d'une information préalable auprès des services concernés, sous peine d'intervention d'office des services communaux.
- Article 5 :** **Droits de voirie**
- la société **SARL MAGAS CHASSE ET NATURE** s'acquittera des droits de voirie auprès du régisseur municipal d'un chèque à l'ordre du trésor public d'un montant de 45 € (quarante-cinq euros)
 - Exposition à caractère commercial : 3 €/ml/jour = 3x15x1=45 €
- Article 6 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :
- monsieur le directeur des services techniques de Solliès-Pont,
 - monsieur le responsable de la police municipale de Solliès-Pont,
 - l'intéressée.

Docteur André GARRON

Par délégalion,

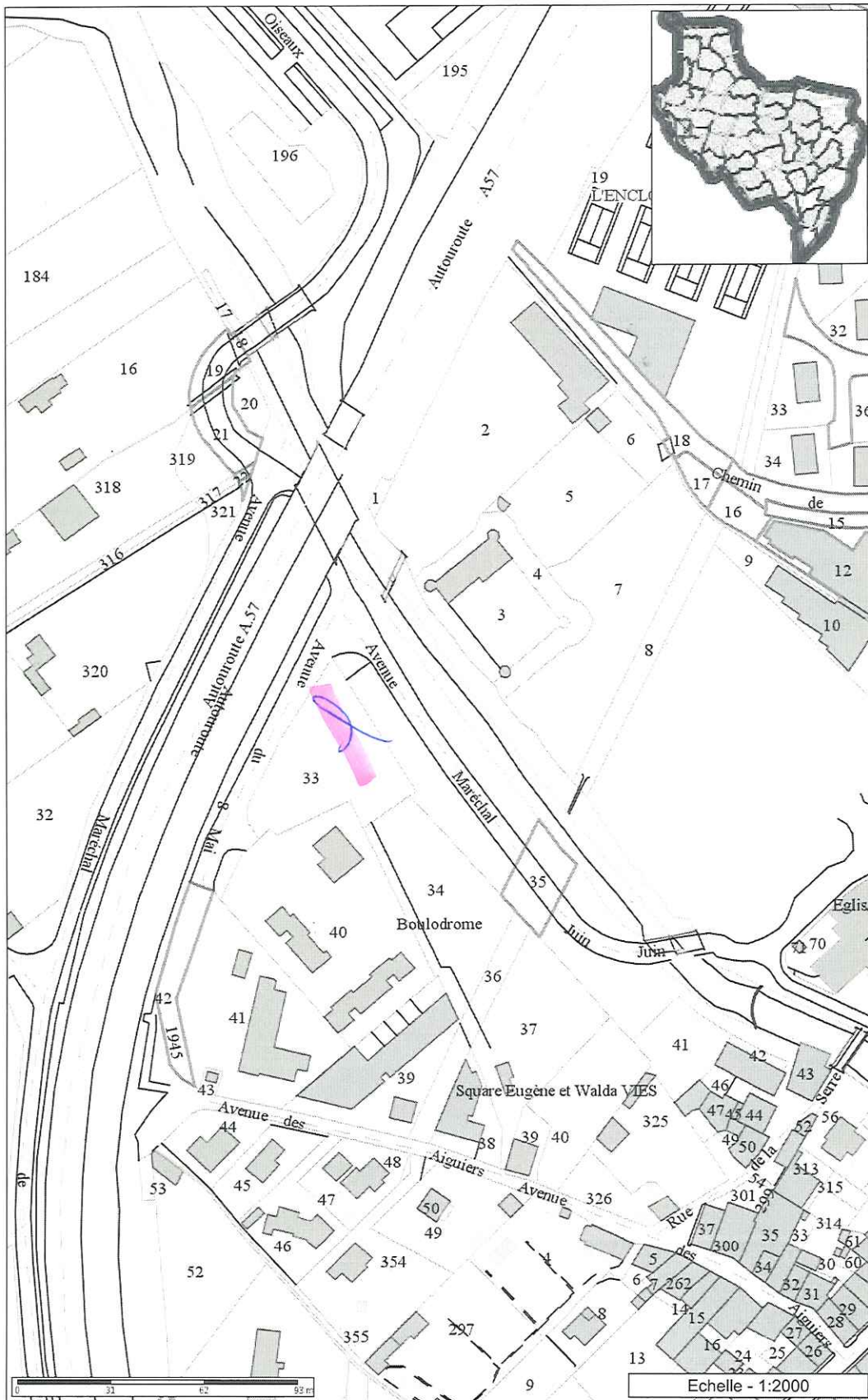
Philippe LAURERI

Adjoint au maire

Délégué à l'occupation du domaine public



- Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le
 - la publication le
 - la notification le



Légende

- △Z Terrain vide
- Az Terrain privé
- Az Terrain public
- AZ 0210: Numéro de parcelle
- ~ Ligne de bornage actuel (bornes, clôture...)
- ~ Voie ferrée
- ~ Route, route
- ~ Limite de cours d'eau
- ~ Détail linéaire du réseau routier (pont, trottoir, parking, feu...)
- ~ Limite de voie privée
- ~ Limite de voie publique
- ~ Axe de voie
- ~ Surface bornée d'un type (cimetière...)
- ~ Cimetière
- ~ Parc d'eau (étang, piscine)
- ~ Cours d'eau
- ~ Détail cartographique du réseau routier (parcours de piste...)
- ~ Emprise de zone privée (cadastre)
- ~ Emprise de voie publique
- ~ Bât léger
- ~ Bât sur public
- ~ Bât religieux
- ~ Bât sur privé
- ~ 0210: Parcelle
- BD Parcelaire 2022

Rue de Nelson & Smith de place



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

